



Les

diagnostics immobiliers obligatoires

à Bordeaux

par [Allodiagnostic.com](https://www.allodiagnostic.com)

Les **diagnostics immobiliers** sont devenus obligatoires depuis le vote de la loi Carrez en 1996. Que vous vendiez ou louiez une maison, un appartement ou un local commercial, vous devez constituer un **Dossier de Diagnostics Techniques (DDT)**. Ce dossier protège la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement en rendant accessible toutes informations concernant l'état d'un bien immobilier.

Il est composé de plusieurs **diagnostics obligatoires en fonction de la superficie du bien, de sa géolocalisation et de la date du permis de construire**. Des diagnostics complémentaires peuvent également être demandés en fonction de l'ancienneté des installations de gaz et d'électricité par exemple.

Particuliers ou professionnels, que vous prévoyiez de vendre, de louer ou de faire réaliser des travaux sur un bien, Allodiagnostic vous accompagne dans la bonne réalisation de vos diagnostics obligatoires à Paris. **Amiante, Plomb, Gaz, Electricité, ERNMT, DPE** ou encore **Loi Carrez**, tous les diagnostiqueurs certifiés d'Allodiagnostic peuvent réaliser ces rapports de diagnostic pour vous assurer une transaction efficace et valide.

Vous vendez?

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES

VOUS
VENDEZ



Légende

- a** Diagnostic Amiante avant Vente
- dpe** Diagnostic de Performance Énergétique
- e** Diagnostic Électricité
- c** Diagnostic Loi Carrez
- p** Diagnostic Plomb
- er** Diagnostic ERNMT (État des Risques Naturels, Miniers et Technologiques)
- t** Diagnostic Termites
- g** Diagnostic Gaz
- daaf** Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

APPARTEMENT

a **dpe** **e** **c** **p** **er**

a **dpe** **e** **c** **er**

dpe **c** **er**

MAISON

a **dpe** **e** **p** **er**

a **dpe** **e** **er**

dpe **er**

LES DIAGNOSTICS EN OPTION

t **Diagnostic Termites** obligatoire selon les zones :
testez votre code postal sur www.allodiagnostic.com

e **g** **Diagnostics Electricité et Gaz** obligatoires
si les installations ont plus de 15 ans

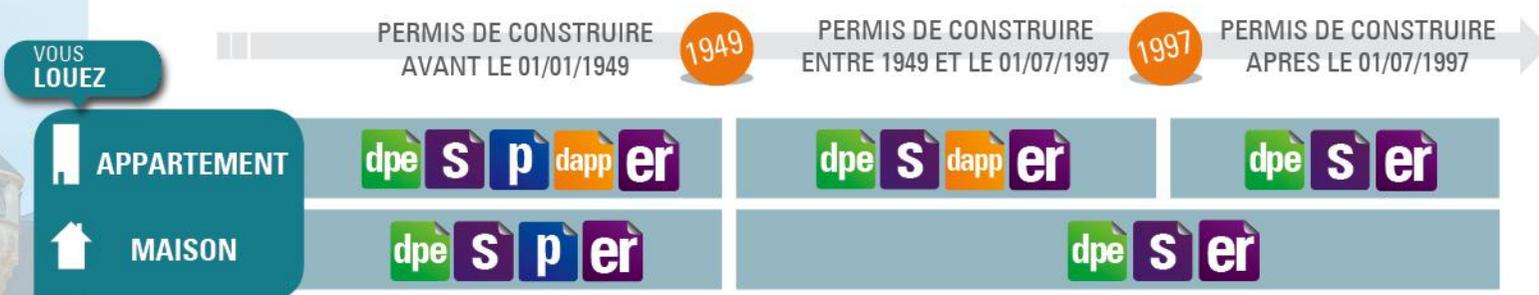
daaf Pose d'un **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)**
obligatoire dans tous les logements à partir de mars 2015

Vous louez...?

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES

Légende

- dpe** Diagnostic de Performance Énergétique
- S** Diagnostic Surface Habitable
- p** Diagnostic Plomb
- dapp** Diagnostic Amiante des Parties Privatives
- er** Diagnostic ERNMT (État des Risques Naturels, Miniers et Technologiques)
- t** Diagnostic Termites
- e** Diagnostic Électricité
- g** Diagnostic Gaz
- daaf** Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée



LES DIAGNOSTICS EN OPTION

- t** **Diagnostic Termites** obligatoire selon les zones :
testez votre code postal sur www.allodiagnostic.com
- e g** **Diagnostics Electricité et Gaz** obligatoires
si les installations ont plus de 15 ans
- daaf** Pose d'un **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)**
obligatoire dans tous les logements à partir de mars 2015

Les diagnostics immobiliers

a Diagnostic Amiante avant vente

Il permet de repérer et d'évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans tout bien dont le permis de construire date d'avant le 1^{er} juillet 1997.

Validité : illimitée sauf en cas de travaux (diagnostic amiante avant travaux ou démolition)

- Si positif sur la liste A : contrôle périodique triennal ou mesures d'émoussièrement ou retrait/confinement des matériaux

- Si positif sur la liste B : préconisations au propriétaire

dpe Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

Obligatoire pour tout bien équipé d'un système de chauffage fixe, il permet d'évaluer la consommation énergétique du bâtiment. Attention : n'oubliez pas de bien faire apparaître son classement sur toute petite annonce de vente/location !

Validité : 10 ans

c Diagnostic Loi Carrez

Ce diagnostic permet de réaliser un relevé des surfaces privatives d'un lot de copropriété (hors garage, cave et lots de moins de 8m²). Validité : illimitée sauf si modification du lot

p Diagnostic Plomb

Il permet de protéger les occupants d'un bien contre le risque d'intoxication au plomb en identifiant les éléments dont le revêtement contient du plomb et en notant leur état de conservation. Il est obligatoire sur tout bien dont le permis de construire date d'avant le 1^{er} janvier 1949. Validité : 1 an si positif / illimité si négatif

er Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)

Il permet de localiser un immeuble au regard des risques naturels, miniers ou technologiques encourus.

Validité : 6 mois

t Diagnostic Termites

Il permet de réaliser un état relatif à la présence de termites d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble. Un arrêté préfectoral définit les zones géographiques dans lesquelles ce diagnostic est obligatoire. Validité : 6 mois

g Diagnostic Gaz

Il est obligatoire pour la vente de votre bien si ce dernier comporte une installation intérieure fixe de gaz de plus de 15 ans. Il permet d'identifier les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Une installation aux normes peut vous sauver la vie ! Validité : 3 ans

e Diagnostic Electricité

Il est obligatoire pour la vente de votre bien si ce dernier comporte une installation intérieure électrique de plus de 15 ans. Il permet d'identifier les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Validité : 3 ans

daaf Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

Il est obligatoire pour tout logement à partir de mars 2015.

Les
diagnostics immobiliers
obligatoires
à Bordeaux
par Allodiagnostic.com

Votre agence Allodiagnostic à Bordeaux

L'agence **Allodiagnostic Bordeaux** est située au Haillan (33185) en périphérie de Bordeaux. Composée de 3 diagnostiqueurs certifiés pour tous les diagnostics immobiliers obligatoires ou complémentaires, l'agence accompagne ses clients, particuliers ou professionnels, dans la réalisation de votre dossier de diagnostics techniques incluant tous vos diagnostics maison ou diagnostics appartement.

De plus, pour le diagnostic « assainissement », seulement 22 communes sont soumises à des arrêtés municipaux qui nécessitent l'intervention d'un diagnostiqueur. Pour toutes les autres communes, le service « SPANC » des mairies ou « La Lyonnaises des Eaux » agiront.

Allodiagnostic Bordeaux s'engage à proposer des rendez-vous dans les 24 à 48h après acceptation de votre devis de diagnostic. Le process d'Allodiagnostic veut que chaque rapport soit envoyé le soir-même de notre intervention. Professionnalisme et réactivité sont nos maîtres mots.

info@allodiagnostic.com

Allodiagnostic Bordeaux

20 rue Jean Mermoz 33185 Le Haillan

Tél. 05 33 20 07 47

Calculez vos devis et commandez vos diagnostics à petits prix sur www.allodiagnostic.com !